

**DECISION DU PRESIDENT**  
**N°2024-171**

**Destruction de matériels sortie de l'actif**

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L2112-1,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que du matériel sorti de l'actif sans valeur vénale est destiné à la destruction,

CONSIDERANT que la destruction du matériel est effectuée par un organisme agréé DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques),

CONSIDERANT que les déchets concernés sont valorisables par l'entreprise VLB RECYCLAGE,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont prévus au budget général,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : D'approuver l'enlèvement des DEEE et leurs destructions auprès de l'entreprise VLB RECYCLAGE, établissement Monsieur VICTOR LE BRIZAULT – numéro de siret 853 861 185 00025 – 6 avenue de la Verrerie à Carquefou (44).  
Ces déchets sont retirés sur place par l'entreprise et sont valorisés à 56,70 euros.

**ARTICLE 2** : La présente décision sera transmise à Madame la Comptable Publique et notifiée auprès de l'entreprise VLB.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 8 avril 2024

**Le Président,**  
**Jean-Michel BRARD**

Le Président,  
Jean-Michel BRARD

